

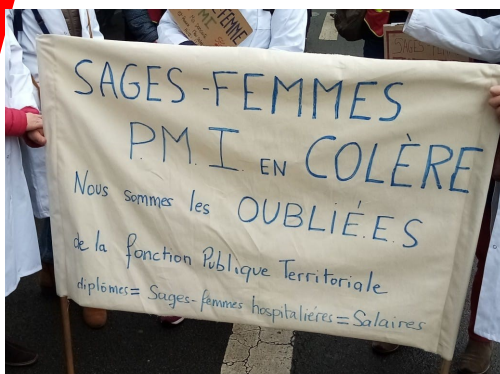
22 février 2022

En quête de reconnaissance : les sages femmes se mobilisent à nouveau

Les collègues Sages femmes sont en quête de reconnaissance du métier au niveau national et local. Cette question n'est pas que financière, et il convient de ne pas réduire la profession à la seule question de l'accouchement

Lors de l'appel du 11 janvier 28 collègues en grève et plus de 20 le 1er février !
C'est donc plus de la moitié des effectifs qui se mobilise!

Cela montre bien la mobilisation des collègues et donc la nécessité pour l'employeur d'agir au risque de voir cette mobilisation croître en fermeté voir s'étendre à l'ensemble de la PMI



Les collègues rappellent que :

- les sages femmes accompagnent toutes les femmes "en âge de procréer" sur l'ensemble du territoire et sans distinction de situation
- Suite à une mise à disposition systématique, les sages femmes sont l'une des portes d'accès aux services du département
- la diversité de leurs tâches est large et riche, bien au delà des seuls accouchements
- Dans leurs missions, il y a une très large part de prévention, y compris au travers d'actions collectives
- Leurs missions vont encore s'élargir au vu des nouveaux objectifs nationaux et de leur place centrale dans les politiques de santé publique actuelles : rapport des 1000 jours, prévention du bébé secoué, dépistage de la dépression post natale...
- les actes cotés effectués par les Sages Femmes représentent un apport financier non négligeable

La mobilisation initiée depuis septembre 2021 vise à amener les sages femmes territoriales au niveau de leurs collègues de l'hospitalière ou du privé car, force est de constater que la FPT est toujours absente des textes sur cette profession, sans doute du fait qu'il n'y a que 7% des sages femmes exerçant en collectivité territoriale. Un pas a été fait avec l'attribution du CTI de 183€ jusqu'à lors inaccessible aux territoriaux, mais il est insuffisant !

C'est actuellement un écart de l'ordre de 430€ par mois entre les 2 fonctions publiques !

Si la question n'est pas que financière, la revalorisation des rémunérations reste cruciale : une politique salariale à la hauteur réduirait la difficulté de recrutement que nous oppose l'employeur face à la pénurie (actuellement 1/3 des postes sont vacants de façon plus ou moins pérenne)

Les Sages Femmes revendiquent une progression de leur rémunération, mais aussi une reconnaissance qui passe par cesser de ne considérer leur métier sous le seul angle que l'acte d'accoucher et par une prise en compte de leur niveau d'étude à Bac+5 et bientôt bac+6

Bien que la CGT reste opposée au RIFSEEP et très réservée sur le SEGUR, elle n'a d'autre choix face à l'urgence que de porter avec les collègues la revendication d'une révision de l'IFSE et les préconisations du SEGUR

Dans certains départements la cotisation à l'ordre des sages femmes est pris en charge par l'employeur, cette prise en charge pourrait être un signe de la part de l'employeur et demande à ce qu'elle s'étende à l'ensemble des "professions à ordre".

En terme de formation (obligatoire) : le Développement Professionnel Continu, c'est-à-dire l'obligation faite aux personnels médicaux de se former au risque de sanctions en cas de défaillance. L'offre CNFPT ne répondant pas à ces demandes, il faut de fait en passer par des formations agréées hors CNFPT. Nous exigeons que l'employeur remplisse ses obligations en la matière

Bien que cela ne soit que "de la com" nous notons que, suite à la suggestion de la CGT, l'employeur va faire pour les sages femmes ce qui a été fait pour d'autres métiers de la collectivité: une campagne d'information et de valorisation (annonce faite lors de la séance plénière du 24 janvier 2022)

Pour toutes ces raisons, les sages femmes manifesteront pour être recu.e.s par le Président

le 1er mars midi

devant les portes du siège du département 51 rue Delory Lille



☎ 03 59 73 65 73

📘 @CGTCD59

✉ cgt@lenord.fr

📞 +33782735190

📍 45 D rue de Tournai
59000 Lille

📺 cgt département
du nord

